



ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ ᑭᓄᑦ  
Building Nunavut Together  
Nunavut iuqatigiingniq  
Bâtir le Nunavut ensemble

## GOVERNEMENT DU NUNAVUT

### OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

**Titre : Spécialiste de la promotion de la santé**  
**Ministère : Santé**  
**Localité : Iqaluit**  
**Référence : 10-508287**  
**Type d'emploi : Poste permanent**

**Salaire : 100 780 \$ à 114 378 par année,**  
**37,5 heures/semaine**  
**Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 \$ par année**  
**Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)**  
**Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.**  
**Date de clôture : 3 mai 2024 à minuit (HE)**

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Sous l'autorité de la directrice ou du directeur territorial de la santé de la population, la ou le spécialiste de la promotion de la santé assure le leadership en ce qui concerne la promotion du bien-être et de la santé, et appuie le développement communautaire. Le poste est axé sur l'éducation en santé tout au long de la vie des Nunavummiutes et Nunavummiuts, tant chez les jeunes enfants et les enfants d'âge scolaire que chez les adultes. La ou le spécialiste veillera à ce que les stratégies conçues soient cohérentes avec le savoir traditionnel inuit dans les cadres nationaux établis par des organisations inuites clés. Elle ou il travaillera aussi avec le personnel du ministère de la Santé de la localité et avec d'autres personnes travaillant dans le domaine du développement communautaire et de la promotion de la santé.

La ou le spécialiste est indispensable à la vision du Nunavut – jeter les assises d'une collectivité en santé –, à celle du ministère de la Santé et au passage du traitement à la prévention et au bien-être. La personne en fonction contribue à l'amélioration des principaux déterminants sociaux de la santé et du bien-être, et fait en sorte que les possibilités de partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement soient maintenues et adaptées à la nature complexe de l'environnement. Elle assure la liaison avec les organismes non gouvernementaux, les ministères du gouvernement et d'autres intervenantes et intervenants clés pour s'assurer que le travail progresse de façon systématique en produisant des mises à jour des activités et du travail en cours.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme de premier cycle reconnu en sciences de la santé, en éducation ou dans un domaine connexe et dans le cadre de deux années d'expérience pertinente. Le fait de posséder une maîtrise en santé publique ou dans un domaine de santé constitue un atout.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une langue officielle du Nunavut constitue un atout. La connaissance des collectivités inuites, de la culture, du rapport à la terre, des valeurs Qaujimajatuqangit inuites, de l'inuktitut et une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique sont également considérées comme des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à [IqaluitApplications@gov.nu.ca](mailto:IqaluitApplications@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

**COORDONNÉES :** Ministère des Ressources humaines  
Gouvernement du Nunavut  
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit  
(Nunavut) X0A 0H0  
[https://gov.nu.ca/fr\\_ca/employment-training-and-career-development/possibilities-demploi](https://gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilities-demploi)

**Téléphone :** 867 975-6222  
**Sans frais :** 1 888 668-9993  
**Télécopieur :** 867 975-6220  
**Courriel :** [IqaluitApplications@gov.nu.ca](mailto:IqaluitApplications@gov.nu.ca)